



GRAY - POLÉMIQUE

La bataille du pont de Rigny

L'ouvrage centenaire est au cœur d'un beau méli-mélo. En témoigne la passe d'armes lors de la dernière séance du Conseil général.

« Pour passer quelques vaches et charrettes, ça va un peu loin. Le pont avait quelques années à vivre ». Yves Krattinger, le président du Conseil général de Haute-Saône, n'est pas le seul à avoir commenté jeudi en séance plénière la proposition d'amendement déposée par le groupe d'opposition UMP et divers droite.

Le sujet a carrément enflammé l'assemblée, provoquant une dizaine d'interventions de droite et de gauche.

L'opposition proposait au Département d'aider financièrement la commune de Rigny à la mise en place d'un nouveau pont traversant la Saône. Et sollicitait par la voix d'Alain Chrétien « une autorisation de programme de 200.000 € pour 2010 ». Résultat : 25 conseillers contre, 7 pour. La majorité de gauche a dit non en bloc.

Créé en 1904, le pont de Rigny est fermé à toute circulation depuis le 6 juin 2009. Selon un diagnostic demandé par la municipalité, « ce pont est en état de ruine » et souffre d'un « risque important de rupture de l'ossature métallique sous son propre poids ». Des photos explicites de dégradations sont visibles sur le site Rigny70.fr.

« Pourquoi démolit-on ce pont ? », s'interroge néanmoins Jean-Paul Pugin (Amance), président de la commission « Infrastructures, transports » au Département, « une contre-expertise aurait dû être faite ».

Yves Krattinger dit l'avoir sollicitée...

« Utilité reconnue »

Le patron du conseil général considère aussi qu'un nouveau pont à Rigny doublerait avec le projet de déviation de Gray dans lequel il est déjà question d'un... pont enjambant la Saône. Les deux ouvrages seraient alors distants d'un kilomètre. « Ce sont deux ouvrages différents », plaide Alain Chrétien, « l'un pour le transit du trafic ; l'autre, pour relier un village ». « C'est de la démagogie », ressent plutôt Henri Blanchot (Autrey-lès-Gray), « le pont n'était plus trop adapté au passage des engins agricoles ».

« J'attends le tracé de la déviation. J'en appelle à la cohérence dans la construction des ponts et l'utilisation des fonds publics », tranche Yves Krattinger. Justement, relance Charles Gauthier (Dampierre-sur-Salon), « l'Etat et la commune vont mettre de l'argent. On exprimerait une solidarité départementale. Tant qu'on peut le faire, profitons-en, c'est le moment ou jamais ». La bataille se joue effectivement sur le terrain politique. En favorisant la signature en novembre dernier d'une convention Etat-commune, le secrétaire d'Etat et ancien député de la circonscription Alain Joyandet mise près de 380.000 € dans le projet. La communauté de communes Val de Gray et Rigny, environ 90.000 € chacune. Ainsi, la démolition est-elle financièrement acquise. L'argent manque en revanche pour la location d'un pont pouvant soutenir 26 t via le Centre national des ponts de secours. Au bout de deux ans, la commune aurait la possibilité de l'acquérir. « Pour sa mise en place, 400.000 € en fonctionnement et 400.000 € en investissements sont nécessaires », défend le groupe d'opposition. D'où l'amendement proposé à hauteur de 50% des investissements.

« Méthode détestable »

Pour Jean-Pierre Michel (Héricourt-Ouest), « on met (le Département) devant le fait accompli. Inadmissible. La méthode est détestable et ne vaut rien ». Michel Désiré (Jussey) dénonce un choix « sans aucune concertation ». En somme, « le Département, on ne le met pas au pied du mur », situe Yves Krattinger. La nouvelle n'a « pas surpris » Fabrice Bodereau, le président de l'association « Pour le franchissement de la Saône à Rigny », « on ne peut que le prendre mal. L'utilité du pont est reconnue au-delà de Rigny ». Lancée en septembre sur internet et sur papier, la pétition pour le maintien d'un pont a récolté plusieurs milliers de signatures.

Il est dit que les agriculteurs comme les automobilistes ont perdu « un raccourci ». Aussi, les habitants de « trois maisons » isolées rive gauche sont directement concernés pour rejoindre la rive droite et le centre du village. « Ceux-ci doivent aujourd'hui faire un détour de 10 km en utilisant une voie inondable, voie qu'ils devraient également utiliser pour regagner un possible contournement de Gray en amont. en cas de crue de la Saône, ils seront complètement isolés », avertit l'association.

Quant à la méthode décriée, Fabrice Bodereau rappelle que « l'ancienne municipalité avait déjà évoqué le sujet. Nous, on n'attend pas. La déviation de Gray, elle, est dans le flou ».

Après, réalise-t-il, « les régionales ne vont rien arranger... »

Philippe BROUILLARD